

LA LOI DES 5 C

Pour être efficace et créer une saine discipline, les règles de conduite doivent avoir cinq qualités : la loi des 5 C.

CLAIRES : La direction et les enseignants doivent clarifier et préciser aux élèves ce qu'ils attendent d'eux.

CONCRÈTES : Les règles doivent mentionner des actions, des comportements précis et observables attendus des élèves. La règle doit faire image dans la tête de l'élève. Éviter surtout les « ne pas ».

CONSTANTES : L'application des règles ne doit pas se faire selon les pulsions et les humeurs de l'adulte. Elles s'appliquent constamment peu importe l'adulte en présence et pas seulement un jour sur deux.

Constance = fermeté
Fermeté ni rigidité ni fermeture

La constance sécurise les élèves car ils peuvent prévoir les réactions des adultes.

COHÉRENTES : Les adultes doivent d'abord être des modèles d'identification à travers leurs attitudes, leurs gestes et leurs paroles. Les règles ne doivent pas être contradictoires entre elles.

CONSÉQUENCES : Les enfants fonctionnent selon le principe du plaisir d'où leur propension à transgresser les règles. Il faut donc prévoir les conséquences quand les règles ne sont pas respectées.

Les conséquences doivent être directement reliées à l'acte inacceptable.

Prévoir les conséquences désagréables mais aussi les conséquences agréables (récompense)

Les conséquences sont connues par les élèves.

Réf : Germain, Duclos (1998) Le magazine enfants Québec, octobre-novembre 1998, p.27

La loi des 5 C est aussi applicable par les parents

